



Droit de la famille

Par Visiteur

J'ai eu une aventure avec une fille. Elle est tombée enceinte. Elle me disait prendre la pillule. Sa mère m'a appris que non ! elle veut garder cet enfant. Moi je n'en veux pas. Elle est prête à me remplir un papier qui signerait définitivement mon non engagement. Est-ce qu'un tel papier aurait une valeur juridique ? Si ce n'est pas le cas, que dois-je faire pour être certain de ne pas être embêté ultérieurement ?

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Malheureusement il n'y a juridiquement aucun moyen qui vous permet de vous assurer que vous ne serez jamais "embêter" par cette filiation.

Le papier que la mère de l'enfant désire vous faire signer n'a aucune valeur juridique et peut même jouer contre vous car si elle désire faire établir la paternité ou bien si l'enfant le désire il sera une preuve de votre attachement à la mère et à l'enfant.

Je comprends tout à fait que vous soyez dans une situation très délicate mais il n'y a malheureusement aucun moyen sauf à ce que la mère renonce à garder l'enfant.

Cordialement